

## **G5 SAHEL**



### ***SECRETARIAT PERMANENT DU G5 SAHEL***

**RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA RÉUNION  
DES MINISTRES DES PAYS MEMBRES DU G5  
SAHEL TENUE LE 9 OCTOBRE 2014 À  
WASHINGTON**

**OCTOBRE 2014**

1. Le 09 octobre 2014 s'est tenue à Washington aux Etats -Unis une réunion des Ministres en charge du développement des pays membres du G5 Sahel en marge des réunions annuelles des Assemblées Générales de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International.
2. Cette réunion a été organisée à l'initiative du Ministre d'Etat, Ministre du Plan de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire du Niger et fait suite aux différentes rencontres et des engagements pris par les pays.
3. Etaient présents à la réunion le Ministre d'Etat Ministre du Plan de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire du Niger, le Ministre des Affaires Economiques et du Développement de la Mauritanie, la Ministre du Plan et de la Coopération Internationale du Tchad, la Ministre de l'Economie et des Finances du Mali et le représentant du Ministre de l'Economie et des Finances du Burkina Faso. Les Ministres étaient accompagnés par leurs experts.
4. L'objectif principal de cette rencontre est d'examiner les voies et moyens de l'accélération de la mise en place des organes du G5 Sahel et d'évaluer la mise en œuvre de la feuille de route définie à la rencontre de KHARTOUM.
5. L'ordre du jour de la réunion a porté sur les points suivants :
  - La présentation du Secrétaire Permanent par intérim du G 5 SAHEL
  - L'état de mise en œuvre de la feuille de route de Khartoum;
  - Les prochaines étapes suivies de recommandations.
6. Par rapport à la présentation du Secrétaire Permanent par intérim : M. NajimElhadj Mohamed qui assurera désormais cette fonction et qui a été retenu à cet effet, suite à la validation de sa candidature par les Etats membres à la rencontre de Khartoum de septembre dernier a été présenté à l'assistance. Un acte administratif dont copie sera transmis aux Etats membres a été pris dans ce sens. L'intéressé travaillera sous la responsabilité du conseil des ministres et sous la supervision directe du Ministre d'Etat du Plan du Niger en attendant son installation et sa nomination définitive selon les procédures requises au siège de l'organisation à Nouakchott.
7. Concernant l'état de mise en œuvre de la feuille de route de Khartoum, au niveau de la coopération prévue avec la Banque Mondiale, il faut rappeler que depuis sa création le G 5 SAHEL a tenu à Niamey au Niger deux rencontres tant des experts que des ministres de tutelle respectivement en mars et en juin 2014 et une réunion à Khartoum au Soudan en marge des réunions du Caucus Africain. Cette réunion avait défini une feuille de route pour l'organisation, c'est le lieu de faire un rappel sur la mise en œuvre de celle-ci et voir le chemin parcouru et restant. On note pour se faire, l'élaboration d'un certain nombre de documents transmis à la

Banque Mondiale qui a été identifié comme étant le principal partenaire de mise en œuvre du G 5 Sahel, pour solliciter son intervention, à savoir:

- un projet de termes de référence pour l'appui institutionnel à apporter au Secrétariat Permanent durant la phase intérimaire;
- un projet de termes de référence pour le recrutement d'une équipe d'experts chargée de la formulation du projet de Stratégie Régionale de Sécurité et de Développement du G5 SAHEL qui sera le principal cadre de référence des actions en matière de sécurité et de développement des pays du G 5 Sahel;
- un projet de termes de référence pour le recrutement d'une équipe d'experts chargée de la formulation du Programme d'Investissements Prioritaires du G 5 SAHEL en vue de finaliser les programmes et projets en termes de contenu : budget, durée, financement, localisation des actions..... ;
- un projet de termes de référence pour le recrutement d'un expert chargé de l'élaboration, du statut du personnel, de son règlement intérieur général et de la grille salariale du personnel du Secrétariat Permanent du G 5 SAHEL.

Ces différents projets de termes de référence ont été transmis aux autorités de la Banque Mondiale en même temps qu'aux Etats membres par les voies appropriées, et le suivi de leur mise en œuvre se fera par le SP/PI.

**8.** Au niveau des actes relevant de la compétence exclusive des Etats membres, il a été élaboré et soumis les projets de textes ci-après:

- la Convention de création du G 5 SAHEL;
- l'arrêté portant création de comités nationaux de coordination en s'inspirant du modèle du Tchad pour un souci d'harmonisation en la matière;
- les termes de référence pour le recrutement des experts sectoriels du Secrétariat Permanent du G 5 SAHEL.

**9.** Les prochaines étapes sont :

- L'urgente nomination d'un point focal par Etat et sa formalisation, pour servir de courroie de transmission entre les différents niveaux de décision et d'action ;
- La prise de dispositions idoines pour assurer le paiement de la contribution des Etats membres à l'installation et au fonctionnement du Secrétariat Permanent du G5 Sahel pour la période 2015, à travers une inscription budgétaire au cours de l'année en cours. Il faut noter que la Mauritanie a annoncé avoir déjà pris les mesures conséquentes en ce sens ;

- La tenue d'une réunion dans les meilleurs délais possibles des experts, du conseil des ministres et du sommet des Chefs d'Etat.
10. Les Ministres ont recommandé au vu du contexte actuel d'accélérer le processus d'installation du SP G 5 Sahel qui doit être une structure légère efficace et non budgétivore étant entendu que l'exécution des programmes et des projets relèvent des Etats. Le SP/PI a été invité à se rendre à cet effet dans les meilleurs délais possibles à Nouakchott en vue d'examiner la question avec les autorités Mauritanienne. Il a été demandé à la Mauritanie qui s'est engagée à abriter les différentes rencontres envisagées de proposer 3 dates indicatives à soumettre aux Chefs d'Etat pour décision, et ce, afin de tenir si possible les réunions des experts, des ministres et des Chefs d'Etat à Nouakchott dans la première décade du mois de novembre 2014. Ce qui permettrait d'assurer un démarrage effectif des activités du G5 Sahel. Aussi est-il demandé aux Etats de tenir compte de cet impératif et d'accélérer l'examen des différents documents qui leur ont été transmis en vue de leur adoption dans les délais convenus.

Fait à Washington le 9 Octobre 2014